



Communauté de Communes

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Procès-Verbal de la réunion du 07 novembre 2017**

### **au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène**

#### **Etaient présents :**

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, Mme PARRAT, M. BOURGIE,  
M. VOCANSON, Mme MOULIN-ROYON,  
M. CHEYNET, M. HAURY

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. GIRODET, Mme PRADIER,  
M. TONSON, Mme BONNEFOY,  
M. FRANÇON, M. DUTEL

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

Mme CHABANOLLE, M. LARGERON,  
M. MOULIN, M. SALGADO

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. AULAGNIER, Mme MONTERYMARC  
M. RIVET, M. ROSIAK,

Commune de PONT SALOMON :

M. COLETTO, Mme VOCANSON,  
M. RABEYRIN

Commune de LA SEAUVÉ SUR SEMÈNE :

M. MARCON

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. CHAMPAVERT, Mme BAUZA

#### **Etaient Excusés représentés :**

Mme TEYSSIER : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL

Mme SOUBEYRAN : Commune de Saint Just Malmont : Pouvoir donné à Mme PRADIER

Mme MARCOUX : Commune de Saint Didier en Velay : Pouvoir donné à Mme CHABANOLLE

Mme PACALON : Commune de La Séauve sur Semène : Pouvoir donné à M. MARCON

Monsieur le Président ouvre cette séance en excusant Florence TEYSSIER, absente à la dernière minute ce soir suite à un problème de santé. Il lui souhaite un prompt rétablissement.

Il est procédé à la nomination de Madame Laetitia VOCANSON comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président tient à remercier les secrétaires de séance pour leurs corrections, leurs remarques.

Madame VOCANSON procède à l'appel :

- 27 conseillers communautaires présents,
- 4 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme TEYSSIER à M. VIAL, Mme SOUBEYRAN à Mme PRADIER, Mme MARCOUX à Mme CHABANOLLE, Mme PACALON à M. MARCON).

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président rappelle que les procès-verbaux sont envoyés 15 jours avant le Conseil Communautaire. Suite à l'envoi du précédent, il indique qu'une remarque justifiée a été émise par Monsieur ROSIAK. En effet, il n'a pas dit « que le problème est insoluble et qu'il faudrait mettre les terrains synthétiques dans un pot commun » mais « que le problème est insoluble et qu'il faudrait mettre tous les terrains synthétiques et en herbe de chaque commune dans un pot commun ». Il demande donc au Conseil Communautaire de prendre note de la rectification.

Monsieur le Président propose donc de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2017 qui est approuvé à l'unanimité en intégrant la remarque précédente.

**Administration Générale**  
**Décisions prises en application de l'article**  
**L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des**  
**collectivités territoriales**

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° 20170921\_P\_094 à 20171017\_P\_111 et des décisions des bureaux du 12 septembre 2017, 03 et 17 octobre 2017 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président souligne que beaucoup de décisions du Président concernent le service Famille-Jeunesse dans le cadre des formations BAFA, prises en charge à 60% du cout par notre partenaire CAF. Il précise également que plusieurs décisions de bureau concernant le Développement Économique dans le cadre du FIL afin de débloquent des aides LEADER. Il tient à faire remarquer que des changements ont eu lieu sur la Pépinière de Pont Salomon, mais aucun local n'est disponible. Un nouvel entrepreneur, la Société SOLU PANNES ayant intégré le module A. Il ajoute que c'est une pépinière qui remplit totalement ses objectifs.

**Administration Générale**  
**Finances : Budget Annexe Blachier Teinturiers :**  
**Clôture du budget - solde du dossier TVA**

Monsieur le Président rappelle que le Budget Annexe Blachier Teinturier correspond à un crédit-bail signé en 2001 avec le SIDIC pour une durée de 15 ans, pour une surface de 1781 m<sup>2</sup>. Il propose donc de solder ce budget annexe, et indique une valeur résiduelle de 16 684,20 € en section de fonctionnement.

Il précise qu'il sera proposé lors d'un prochain Conseil Communautaire d'intégrer ces 16 684,20€ au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

**Administration Générale :**  
**Ressources Humaines : Attribution marché coupons**  
**restauration**

Monsieur le Président précise que les coupons restauration tiennent à cœur aux agents et aux élus. Il ajoute qu'ils permettent souvent de clôturer une négociation dans le cadre d'un recrutement représentant un petit plus par rapport à d'autres employeurs. Il indique que pour cela il faut passer par un marché, 2 entreprises ont répondu pour celui-ci. Il rappelle les règles financières, 60% pris en charge par Loire Semène et 40% par l'agent. S'il n'y a pas de surprise sur le montant du marché, la décision porte sur quelques dizaines ou centaines d'euros, certaines entreprises étant plus souples en terme de fonctionnement, des frais sont comptés pour certaines par rapport à d'autres. Il signale que l'entreprise Groupe UP a été retenue pour un montant de 323 400 € pour 3 ans, c'est donc l'entreprise la mieux placée qui possède des facilités de gestion. Il rappelle que les tickets restaurant sont destinés aux contrats, CDD ou titulaire, correspondants à plus d'un mi-temps et d'un an de présence sans interruption dans la collectivité. Il pense qu'il y a peu d'enjeu car les besoins sont connus réellement, la différence se fait principalement par rapport aux coûts de gestion. Il rappelle que la dernière fois 3 entreprises avaient répondu pour des prestations similaires, et il avait été décidé de retenir une SCOP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

**Administration Générale :**  
**Représentation dans les commissions**

Monsieur le Président rappelle que les différentes démissions au sein du conseil municipal de Pont Salomon nous obligent à revoir les représentants au sein des différentes commissions. Sur proposition du Maire de Pont Salomon, il propose d'intégrer :

- Pour la commission Personnel Intercommunal :
  - Monsieur Marc PERRIER en remplacement de Monsieur DURIEUX
- Pour la commission Développement Durable :
  - Monsieur Marc PERRIER en remplacement de Monsieur DURIEUX
- Pour la commission Travaux, Voiries et Bâtiments communautaires :
  - Monsieur Antoine LARDON en remplacement de Monsieur DURIEUX
- Pour la commission Famille Jeunesse :
  - Mesdames Aurélie GRENOUILLER et Muriel GROS en remplacement de Mesdames PITIOT et VEROT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

**Administration Générale :**  
**Statuts du SICTOM Velay Pilat : Mise à jour**

Monsieur le Président rappelle que le SICTOM Velay Pilat a été créé en 1982 avec des statuts d'une durée de 30 ans, le SICTOM Velay Pilat n'avait donc plus de statuts officiels depuis 2012. Il précise que le SICTOM Velay Pilat est composé des collectivités suivantes :

- La Communauté de Communes Loire Semène
- La Communauté de Communes des Monts du Pilat
- La Communauté de Communes du Pays de Montfaucon pour la commune de Saint Romain Lachalm.

Il indique que ces nouveaux statuts ont été établis suite à la rencontre des 3 Présidents, et avoue qu'ils sont inspirés de ceux d'autres syndicats du même type. Il ajoute qu'ils sont plus conséquents que ceux de 1982, qui ne tenaient que sur une page. Il ajoute que les nouveaux sont mieux cadrés au niveau :

- Compétence
- Organisation
- Composition
- Gouvernance
- Financement

Il ajoute que ces statuts sont proposés sans limite de durée et tient à préciser que depuis 2012, malgré l'absence de statuts, le SICTOM Velay Pilat n'était pas un syndicat « fantôme ». Il indique que les statuts ont été adoptés à l'unanimité lors du comité syndical du 27 septembre 2017. Il convient ensuite aux 3 communautés de communes de délibérer pour approuver ceux-ci, et il précise qu'il faut une majorité qualifiée constatée. A partir de ce moment, sur les 2 territoires les Préfets pourront prendre les arrêtés correspondants. Il indique également qu'il n'y a pas de surprise sur ces statuts qui ont été rédigés de manières conventionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour des statuts du SICTOM.

Monsieur le Président en profite également pour remercier les délégués du SICTOM Velay Pilat qui participent aux comités syndicaux et font un travail formidable sur le terrain pour résoudre les problèmes pour le bien des administrés et tient à souligner leur implication dans le mandat qui leur a été confié.

**Culture : Maillage culturel de Loire Semène :**  
**Convention de fonds de concours à passer avec la**  
**commune de Saint Just Malmont dans le cadre du**  
**projet de réhabilitation du bâtiment du cercle en**  
**Espace Culturel**

Monsieur le Président rappelle que le maillage culturel du territoire a pour projet :

- Le théâtre plein air de La Séauve sur Semène
- Les Halles de Saint Didier en Velay
- Le bâtiment du Cercle à Saint Just Malmont

Il rappelle également que le fonds de concours de Loire Semène est de 10% sur les travaux. Il signale que Monsieur FRANÇON va présenter le projet. Il ajoute que ce fonds de concours va « faire des petits », il permet notamment d'obtenir les financements du contrat Auvergne + à hauteur de 20%, les financements ont donc fait boules de neige. Il juge que le projet est structurant et cohérent,

couplé avec celui de Saint Didier en Velay, qui fera l'objet de la même note explicative pour l'aide sollicitée auprès du LEADER. Il laisse à présent la parole à Monsieur FRANÇON.

Monsieur FRANÇON commente la projection et rappelle que le bâtiment actuel a été construit en 1922 et inauguré en 1923, pour l'Harmonie Rubanière de Saint Just Malmont. Depuis ce jour, il abrite la Jeune Garde Rubanière et jusqu'en 1980 le cinéma. Il précise que de nombreuses discussions entre élus ont eu lieu, car ce lieu est chargé de souvenirs et le souhait premier était de garder l'âme du bâtiment. Il ajoute que depuis plus d'un an maintenant, les acquisitions foncières ont été finalisées, dont des échanges de biens avec le diocèse, en vue de l'agrandissement.

Il présente le calendrier prévisionnel :

- Juillet 2017 – Approbation du dossier de consultation des entreprises pour le projet d'aménagement
- Octobre 2017 – Lancement de l'appel d'offres
- Novembre 2017 – Démolition de l'ancienne vicairie et annexe du bâtiment principal – Choix des entreprises, commissions d'appel d'offres du 31 octobre et 16 novembre.
- Décembre 2017 – Début des travaux
- Décembre 2018 – Réception des travaux

Il poursuit avec le plan du rez-de-chaussée, un espace scénique est prévu avec 185 places spectateurs et 4 places pour les personnes à mobilité réduite. Il annonce que ce sera une salle multiculturelle, pour les concerts, le théâtre ...

Au niveau du 1<sup>er</sup> étage, un espace modulable sera mis en place, il indique qu'il sera destiné aux musiciens et accueillera les compétitions et les entraînements de musique.

Un accès principal sur l'extension est prévu, il signale que cet accès sécurisé débouchera sur l'entrée de la salle d'accueil.

Il ajoute que la façade côté rue ne subira que peu de changement, la porte à gauche aura pour fonction issue de secours.

Il termine avec le plan de financement, et signale qu'une demande de DETR a été faite pour l'année 2018 d'un montant de 105 000€, une subvention de la Région a été accordée pour un montant de 200 000 € doublée d'une aide du Département dans le cadre du contrat 43.11 d'un montant similaire. Le fonds de concours étant de 100 000 €, il reste un financement en fonds propre de 482 000 € pour un coût estimatif global de 1 087 000 €.

Monsieur le Président remercie Monsieur FRANÇON pour cette présentation. Il indique que les 18 lots n'ont pas été attribués. Il pense que l'estimatif a été bien appréhendé, car les montants à l'ouverture sont proches de ce dernier. Il indique que tous les lots ne sont pas fructueux, beaucoup d'entreprises avaient retiré des dossiers. Il remercie les élus du Conseil Communautaire d'avoir approuvé ce projet dans le cadre du plan de mandat, ce qui a permis de le faire naître. Il signale que le plan de financement affiché présente les financements acquis et qu'il pourrait se voir augmenter d'une aide au titre du LEADER ou FEDER. Ce projet couplé à celui des Halles de Saint Didier en Velay est extrêmement positif, un travail avec Saint Didier en Velay pour obtenir un financement européen est en cours. Au niveau du fonds de concours de Loire Semène, il indique que 50 000 € pourront être sollicités au moment de l'ordre de service de lancement des travaux en fin d'année et 50 000 € supplémentaires lors de la réception des travaux dans un an. Il ajoute que ce projet est travaillé depuis les dernières élections municipales, et qu'il a fallu le mûrir, rechercher des financements, rédiger les cahiers des charges,.... Il ressent beaucoup de satisfaction d'entrer dans une phase plus concrète. Il indique que Velay Synergie occupera le 1<sup>er</sup> étage, les locaux pouvant également être utilisés par de nombreuses associations. Il tient à préciser que ce n'est pas un projet concurrentiel par rapport au probable cinéma de Saint Didier en Velay, il se peut qu'il y ait des projections mais cet espace aura également beaucoup d'autres utilités. Il prend pour exemple, sa rencontre avec Monsieur HOMBS, Aurec Environnement qui tient des conférences de qualité dans le cadre de l'Université pour tous, et qui pourra faire des conférences à Aurec sur Loire, puis le lendemain à Saint Just Malmont. Il pense que la mutualisation des intervenants est également une bonne chose afin de toucher un plus large public. Il indique qu'un point sera fait lorsque les marchés seront attribués ainsi que sur l'avancé de la réhabilitation. Il tient également à préciser que Monsieur

Claude VIAL, 1<sup>er</sup> Vice-Président de Loire Semène signera la convention de fonds de concours, Monsieur le Président la signant déjà en tant que maire pour sa commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

**Travaux Voiries et Bâtiments communautaires :  
Tarifs des travaux en régie**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire la mise en place lors de la séance du 12 mai 2015 des tarifs d'utilisation du matériel pour les travaux en régie. Il indique que les travaux en régie permettent la valorisation du travail et sont un point positif pour le budget. Il propose donc la mise à jour des tarifs, suite à l'achat d'un camion de type Ampliroll d'occasion, souhaité depuis longtemps par les agents, au tarif de 60 € de l'heure. Il précise qu'il en a trop dit et tient à s'excuser auprès de Monsieur MARCON qui devait présenter ce rapport lors de cette séance. Il lui demande s'il souhaite rajouter quelque chose.

Monsieur MARCON lui répond par la négative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour des tarifs des travaux en régie.

**Famille Jeunesse :  
Tarification des accueils de loisirs et des camps  
communautaires : Mise à jour**

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur CHAMPAVERT, Vice-Président en charge de la commission Famille-Jeunesse. Il indique qu'une nouvelle tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est proposée pour l'extrascolaire et les camps. Il rappelle également que la fin des contrats aidés, contraint Loire Semène à revoir ses tarifs et faire évoluer ses services.

Monsieur CHAMPAVERT indique que le sujet des tarifs : des repas, des camps et des Accueils de Loisirs et de l'extra-scolaire ont été débattus en commission. Il ajoute qu'il a été décidé qu'il n'y aurait pas d'augmentation des tarifs concernant les médiathèques, les crèches et les accueils périscolaires. Concernant les repas des accueils de Loisirs, il est proposé de passer les tarifs à 3,80€ pour 2018 et à 3,90 € pour 2019. Il rappelle que les repas sont aujourd'hui facturés par notre prestataire 3,71€ TTC et indique qu'une nouvelle consultation est en cours sans résultat pour l'instant. Dans le cadre des Camps Enfance-Jeunesse, il annonce qu'il a été décidé en commission d'augmenter plus les camps hiver par rapport aux camps été, car ils reviennent plus chers à la Communauté de Communes. Il ajoute qu'il est également désormais nécessaire de présenter différemment ces tarifications à la demande de la CAF qui a demandé de passer à une tarification horaire. Il précise qu'un Quotient Familial de + de 1500 € a été rajouté. IL précise que 75% de nos usagers fréquentant les camps sont dans les 3 plus hautes tranches. Au niveau de l'extrascolaire, un tarif horaire a été adapté, et il a été décidé d'appliquer une augmentation de 10 centimes de l'heure.

Monsieur HAURY s'interroge sur le tarif horaire et la manière par laquelle cela va être facturé aux familles.

Monsieur CHAMPAVERT indique que la mise en place des tarifs horaires est une demande de la CAF et précise que ce ne sera pas un décompte horaire pour les familles mais un forfait demi-journée ou journée, mais la CAF nous donne les aides à l'heure.

Monsieur HAURY répond donc qu'il s'agit d'un « habillage ».

Monsieur CHAMPAVERT précise qu'il s'agit d'une demande de la CAF pour verser ses prestations de service.

Monsieur le Président complète en précisant que cela permet d'optimiser les aides de la CAF versées sur les heures facturées.

Monsieur ROSIAK s'interroge quant à l'extrascolaire et l'augmentation de 10 centimes par heure, alors qu'il y avait déjà eu une délibération en 2016 prévoyant déjà une augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Monsieur CHAMPAVERT indique que cela concernait le périscolaire.

Monsieur ROSIAK reprend le compte rendu du Conseil Communautaire de mars 2016 où il avait été décidé de modifier les tarifs des accueils de Loisirs de 3,40 € à 4,50 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et à 4,90 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et demande si l'augmentation proposé ce jour en tient compte.

Monsieur CHAMPAVERT précise que la transformation du tarif en taux horaire provoque une augmentation de 10 centimes horaire, en plus de ce qui avait été décidé. Il déclare que les tarifs suite au passage au taux horaire ont été recadrés, en partant sur le tarif demi-journée divisé afin d'obtenir un taux horaire, 10 centimes ont été rajoutés afin d'harmoniser le coût.

Monsieur le Président indique que cette mise à jour des tarifs a découlé de nombreuses discussions en commission.

Monsieur LARGERON demande comment sera facturée une famille qui demandera 3h de garde.

Monsieur CHAMPAVERT tient à rappeler qu'au jour d'aujourd'hui, il est obligatoire d'afficher des tarifs horaires, mais qu'il n'y aura pas de changement sur la facturation aux familles à la demi-journée ou la journée complète.

Monsieur le Président confirme que le règlement intérieur des structures précisera ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

## ***Compte-rendu des commissions et réunions diverses***

Monsieur le Président propose de faire un point sur les commissions et réunion diverses qui se sont déroulées dernièrement, notamment concernant l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur lequel participe Loire Semène sur le volet touristique.

### **Tourisme**

Monsieur VIAL indique que la commission tourisme qui s'est réunie fin septembre a évoqué l'appel à candidature et l'Espace Trail. Il signale qu'au niveau de la candidature pour le Territoire d'Excellence Pleine Nature, il y a eu une audition des techniciens assez positive, le dossier a été apprécié, dans son contenu et sa qualité. Il rappelle le travail collaboratif de Loire Semène, chef de file du projet, avec la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron, le SMAGL, et l'office de tourisme des Marches du Velay - Rochebaron, pilote marketing. Il évoque également les dossiers phares : le Saut du chien ; le Véloraïl, le site d'escalade, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas d'autres. Il annonce que le résultat sera donné en décembre. Il ajoute qu'un premier COPIL donnant lieu à des échanges très intéressants avec des professionnels du territoire : partenaire chambre d'hôtes, parc

d'accrobranche, bateau de croisière au niveau du barrage, club équestre, démontre une démarche de collaboration entre les collectivités et les professionnels du tourisme. Il indique que la décision de la Région interviendra en décembre.

- Famille-Jeunesse

Dans le cadre des camps, Monsieur CHAMPAVERT félicite le service Famille-Jeunesse pour la pré-inscription informatique qui a pu s'effectuer afin d'éviter les grandes files d'attente devant l'Abbaye. Il ajoute que le sujet de la tarification a été largement abordé. Il complète en indiquant que les nouveaux thèmes pour les camps de l'année prochaine ont été évoqués. Il précise que cette année, le directeur du camp s'occupera des inscriptions.

- Travaux Voiries et Bâtiments Communautaires

Monsieur MARCON signale qu'il aura l'occasion d'intervenir lors du prochain Conseil Communautaire, notamment pour l'attribution du Marché Triennal qui se déroulera la semaine prochaine.

- Culture

Monsieur COLETTI souhaite faire un point des événements des derniers mois qui ont concerné beaucoup de monde. Il évoque la classe théâtre du collège Roger RUEL et l'exposition sur les dessous du théâtre. Il tient à féliciter Céline Beyeler, « personne admirable », sachant motiver les enfants. Il salue également le travail de présentation des costumes réalisé par les parents. Il poursuit avec la représentation du 31 octobre « Mathias l'enfant roi » du théâtre MAYAPO, et note quelques commentaires assez surprenants des enfants suite à cette représentation : « Il faudrait du chocolat dans toutes les écoles », « on devrait faire ce que l'on veut quand on veut », « remplir les piscines de coca » par exemple, au total 150 enfants ont assisté à cette représentation. Il ajoute que le 04 novembre le spectacle « Radio Ragot » s'est déroulé à la salle polyvalente de Saint Didier en Velay, cette manifestation a été suivie par plus d'une centaine de personnes. Il termine avec MUSICAL'S qui démontre une grosse activité avec plusieurs dates sur les mois à venir.

Monsieur le Président remercie Monsieur COLETTI

- Développement Durable

Monsieur AULAGNIER informe que la commission Développement Durable se tiendra courant novembre. Il tient également à rappeler la foire au boudin qui n'est pas dans l'agenda et qui se déroulera le 18 novembre à laquelle tout le monde est invité.

Il souhaite également évoquer sa visite d'un FAB LAB à Crest dans la Drôme et un espace de co-working à Valence, dans le cadre des 2 visites d'espace de co-working réalisées dans le cadre du projet d'Aurec. Au niveau de Crest, il note un site surprenant dans un vieux bâtiment, où il a pu voir fonctionner des imprimantes 3D ainsi que rencontrer des gens passionnés qui y passent beaucoup d'heures. Coté économique, même s'il pense que la directrice rencontrée ne pourra pas y passer 3 ans de plus, 70 sociétaires privés et publics participent au FAB LAB sur des machines extraordinaires. Il s'interroge toutefois sur l'avenir de tout cela, mais estime qu'il est intéressant de le voir. Il poursuit avec la visite d'un espace de co-working qui s'est déroulée l'après-midi, il met l'accent sur un lieu très moderne et très beau. Il insiste sur le fait que ces sites ne peuvent pas vivre sans argent public. Il pense qu'il faut se poser les bonnes questions.

Monsieur le Président a été interpellé par cette nouveauté, et pense qu'il ne faut pas que Loire Semène « passe au travers ». Il pense que le château est une belle opportunité avec ses salles réversibles et qu'il ne faut pas passer à côté des nouveaux modèles économiques. Il estime qu'il faut créer une communauté de personnes passionnées. Il s'est demandé pourquoi subventionner de tels lieux et pense avoir trouvé la réponse dans le fait que c'est également ouvert au public. Il pense que c'est une sorte de nouvelle éducation et qu'il est important de



sensibiliser les plus jeunes. Il indique qu'il est primordial d'aller sur l'innovation et qu'il ne faut pas tourner le dos aux nouvelles technologies.

Monsieur HAURY souhaite apporter un regard différent car il connaît le côté industriel. Il estime que ces lieux apportent un véritable travail collaboratif permettant aux entrepreneurs de passer beaucoup plus rapidement de prototypes à des objets concrets rapidement. Il pense qu'il y a un intérêt économique pour créer de nouveaux produits grâce aux imprimantes 3D. Il ajoute que l'objectif du FAB LAB est de devenir autonome, la formule étant intéressante car on est l'auteur de sa formation et du développement. Il est également ouvert aux usagers, et donc aux autres formes de conception par rapport aux imprimantes 3D, comme par exemple de concevoir des petites cartes électroniques. Il déclare qu'il a été agréablement surpris par de telles installations et que la zone de chalandise est importante que ce soit aux niveaux des usagers et des industriels. Il pense qu'il y a un véritable intérêt à mettre ce type de projets en œuvre, et qu'il faut subventionner un minimum les FAB LAB. Il précise qu'à ce jour il n'y a pas de modèle économique qui a surgit. Par rapport à l'espace de co-working, il pense que cela peut se mettre en œuvre n'importe où, et que les formations sur place peuvent attirer des gens par le biais par exemple des réseaux sociaux. Il pense que les nouvelles technologies sont porteuses d'emploi.

#### CISPD

Madame CHABANOLLE signale qu'elle s'est fait « taquiner » lors du bureau communautaire suite à une réunion sur l'égalité femmes-hommes ou aucun des messieurs n'a souhaité aller. Elle indique que la violence faite aux femmes a été abordée et qu'elle en reparlera lors du prochain Conseil Communautaire dès qu'elle aura reçu les documents présentés en séance.

#### Assainissement

Monsieur le Président souhaite aborder le sujet de l'Assainissement et indique que la parole est donnée aux communes. Il indique faire le tour des communes, il a déjà rencontré les élus de Saint Didier en Velay, vont suivre demain mercredi 8 novembre Saint Victor Malescours et Saint Ferréol d'Auroure. Il indique que les News de la Semène informent des dates des Conseils Communautaires de 2018. Il n'a pas souhaité être présomptueux en l'indiquant dans ce document mais un Conseil Communautaire exceptionnel pourrait avoir lieu le 16 janvier prochain, spécialement dédié à l'Assainissement. Il rappelle que pour cela il faut obtenir la majorité qualifiée au niveau des conseils municipaux, suite à cela le Préfet pourra prendre un arrêté, s'en suivra entre autres la création du Budget Annexe et une mise à jour du tableau des effectifs. Il précise qu'il attend de manière sereine les votes des conseils municipaux. Il confirmera cette information lors du Conseil Communautaire du 12 décembre prochain.

#### Divers

Il tient également à féliciter les équipes pour la rédaction des News de la Semène. Il précise qu'on peut y trouver des photos d'imprimantes 3D et souligne celle permettant de réaliser des poteries de grandes tailles.

Il termine par les Vœux de Loire Semène qui seront organisés le 09 janvier 2018 à 18h30 dans la salle du Conseil Communautaire.

Monsieur AULAGNIER espère qu'il n'y aura pas de neige cette année.

Monsieur le Président est d'accord car peu de monde était présent l'année dernière à cause des routes bloquées.

La séance est levée à 20h00.

Fait à la Séauve sur Semène, le 14/11/2017

Le Président,

Frédéric GIRODET

